



PRIORITES : SANCTIONS

Au 1 er juillet 2021 l'application par la direction du nouveau règlement intérieur donne la **priorité aux SANCTIONS**.

Les contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants seront effectués sous la responsabilité de la direction :

- **En cas de refus de se soumettre aux tests : SANCTIONS**
- **En cas de test positif : SANCTIONS**

Fort de propositions, la CGT demandait en cas de test positif, la mise en place d'un entretien avec la personne concernée.

Et si besoin, un accompagnement pour un suivi médical et personnel avant toute prise de décision à son encontre.

Agir ensemble pour protéger la santé de tous est le moteur de la CGT.